

Groupe de travail national « Base de données des spécialités phytosanitaires vigne » du réseau viticole des Chambres d'agriculture

Année 2022

Depuis plusieurs années, la tendance est à une protection des cultures et de la vigne plus respectueuse de la santé humaine et de l'environnement. Des réglementations limitent petit à petit l'usage des produits les plus nocifs. Nous proposons dans ce poster un panel des produits non CMR 2 classés selon différentes caractéristiques.

Non sensibilisant	Santé Absence de phrase	Environnement Absence de phrase
Sensibilisant	H301 : Toxique en cas d'ingestion / H302 : Nocif en cas d'ingestion / H315 : Provoque une irritation cutanée / H317 : Peut provoquer une allergie cutanée / H332 : Nocif par inhalation / H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques, de l'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation / H335 : Peut irriter les voies respiratoires / H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges	H411, H412 : Toxique, Nocif (respectivement) pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Fortement sensibilisant	H304 : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires / H318 : Provoque des lésions oculaires graves / H319 : Provoque une sévère irritation des yeux / H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel / H371 : Risque présumé d'effets graves pour les organes / H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée / H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	H400 et H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, H410 : Entraîne des effets à long terme

Usage retiré mais utilisable par les viticulteurs jusqu'au 29/12/2022

Fin de commercialisation, utilisable jusqu'à la fin des stocks

Gestion de la flore adventive													
Principe général : Positionnement des herbicides sous le rang													
ZNT aquatique de 5 m													
Nom Produit	Substance active	Dose homologuée (L ou kg /ha) sur toute la surface	Autres informations doses, surface etc	Type d'usage	DRE (heures)	DAR (jours)	DVP (mètres)	DSR (mètres)	Présent sur la liste des produits de biocontrôle	Utilisable en agriculture biologique	Risque pour la santé humaine	Risque pour l'environnement	Flore visée
Beloukha	Acide pelargonique	16		Postlevée, Epamprage	24	1		3	X			SPe8	
Gibson, Envision 450	Glyphosate	3,2 à 6,4	GA 3,2 L, DA et DB 4,8 L, VI 6,4 L	Postlevée	6	7		10				ZNT arthro 5 m	GA, DA, DB, VI
Crossover, Cayenne, Highland	Glyphosate	3 à 6	GA 3 L, DA et DB 4,5 L, VI 5,25 L	Postlevée	6	21		10				ZNT arthro 5 m	
Touchdown Système 4, Exprim	Glyphosate	1,25	GA 4L, DA et DB 6L, VI 8L	Postlevée	6	14		3					GA, DA, DB, VI
Credit 540	Glyphosate	2,6 à 5,3	GA 2,6 L, DA et DB 4 L, VI 5,3 L	Postlevée	6	21		10				ZNT arthro 5 m	GA, DA, DB, VI
Glyfos, Dakar	Glyphosate	2 à 4	GA 2,1 kg, DA et DB 3,2 kg, VI 4 kg	Postlevée	6	21		10					GA, DA, DB, VI
Devrinol F (uniquement raisin de table)	Napropamide	9	6 en association	Prélevée	6	BBCH 59		10					
Gilster Ultra 360, Gallup ST, Barbarian ST, Athylla 360, Alynia 360 (!)	Glyphosate	4 à 8	GA 4 L, DA et DB 6 L, VI 8 L	Postlevée	6	-		10					
Cent 7 (!)	Isoxaben	6	30% max de la surface	Prélevée	6	BBCH03	5	10				SPe8	
Elysium	Metribuzine + Diflufenicanil	1 à 2	2L/ha max sous le rang de vigne	Prélevée	6	BBCH59		10					
Roundup Evolution, Roundup Flash plus, Buggy 450 Power	Glyphosate	3,2 à 6,4	GA 3,2L, DA et DB 4L, VI 6,4L	Postlevée	24	21							
Buggy 360 Power	Glyphosate	4 à 5	GA 4L, DA et DB 6L, VI 8L	Postlevée	24	21		10				ZNT arthro 5 m	GA, DA, DB, VI à ZNT 5m, CN à ZNT 20m
Agil, Ambition, Claxon	Propaquizafop	1,2 à 2		Postlevée	24	30		10					AGS
Spotlight Plus, Shark	Carfentrazone ethyle	1 0,3 L/hL epamprage	Application localisée sous le rang	Postlevée, Epamprage	48	7 / 90 epamprage		10					
Boa	Penoxsulame	0,75		Prélevée	48	56		10					
Sorcier, Guerrier	Pyraflufen Ethyle	0,8		Epamprage	48	90		10					
ZNT aquatique de 20 m													
Nom Produit	Substance active	Dose homologuée (L ou kg /ha) sur toute la surface	Autres informations doses, surface etc	Type d'usage	DRE (heures)	DAR (jours)	DVP (mètres)	DSR (mètres)	Présent sur la liste des produits de biocontrôle	Utilisable en agriculture biologique	Risque pour la santé humaine	Risque pour l'environnement	Flore visée
Devrinol F (uniquement pépinière, vignemère et jeune plantation)	Napropamide	9	6 en association	Prélevée	6	BBCH 59		10					
Matsuda, Jocoto, Jogg, Katana, Pamela	Flazasulfuron	0,2	0,06 à 0,1 sous le rang - application 50 % surface max	Prélevée	6	75 ou couvert par les conditions d'emploi par rapport au cycle de culture	20	10					
Buggy 360 Power	Glyphosate	8		Dévitilisation	24	Usage à l'automne		10				ZNT arthro 5 m	GA, DA, DB, VI à ZNT 5m, CN à ZNT 20m
Sorcier, Guerrier	Pyraflufen Ethyle	0,8		Postlevée	48	90	5 à 20	10					
ZNT aquatique de 50 m													
Nom Produit	Substance active	Dose homologuée (L ou kg /ha) sur toute la surface	Autres informations doses, surface etc	Type d'usage	DRE (heures)	DAR (jours)	DVP (mètres)	DSR (mètres)	Présent sur la liste des produits de biocontrôle	Utilisable en agriculture biologique	Risque pour la santé humaine	Risque pour l'environnement	Flore visée
Penditec 400, Penbowl, Xanadon, Fibule	Pendimethaline	6		Prélevée	24			10					
Pentium Flo	Pendimethaline	6		Prélevée	6			10					

Abréviations utilisées pour tracer les différentes doses homologuées suivant la cible: GA Graminées, DA Dicotylédones annuelles, DB Dicotylédones bisannuelles, VI Vivaces

Source des tableaux : Les tableaux sur les produits ont été obtenus à partir d'une base de données créée dans le cadre d'un groupe national de travail des Chambres d'agriculture « base de données nationale des spécialités phytosanitaires vigne » et prenant comme source principale les fichiers du « Coûts des fournitures en viticulture et œnologie 2021 » et des informations sur l'évolution des produits lors de rendez vous avec les firmes. Ces documents n'ont pas vocation à être exhaustifs. Les auteurs remercient l'ensemble des participants du groupe de travail ainsi que les auteurs du coût des fournitures pour ces éléments. Nous ne pouvons pas être tenus pour responsables de toute omission ou erreur dans l'indication d'une spécialité phytosanitaire, notamment erreurs typographiques ou oubli de produit. Les tableaux ont été créés sur la base d'éléments mis à jour jusqu'en décembre 2021.

Tri et présentation des tableaux : Travail réalisé par Pierre-Adrien Roux, Technicien d'expérimentation « Protection du Vignoble » et Séverine Dupin, Responsable d'expérimentation « Protection du Vignoble » à la Chambre d'agriculture de la Gironde. pa.roux@gironde.chambagri.fr et s.dupin@gironde.chambagri.fr